



## Dédommagement suite à dégâts des eaux dans parties communes

Par **Pasca07**, le **29/09/2016** à **18:29**

Bonjour,

Je fais appel à vous car je vis une situation très désagréable : je viens de subir 2 dégâts des eaux consécutifs provenant des parties communes de l'immeuble. De ce fait, les murs de ma salle de bain sont cloqués avec des traces de salpêtre.

Ma propriétaire me dit que ce n'est pas de chance et d'attendre de voir ce que mon assurance va faire. Ayant j'ai déjà subi un dégât des eaux dans ce même appartement, je sais qu'aucun travaux ne seront réalisés avant que tout ne sèche... (dégât des eaux en août 2014 - Fin des travaux mi-mai 2016...) et comme il "pleuvait" cette fois dans ma salle de bain, ce n'est pas prêt de sécher.

Quand je lui ai parlé de faire un geste sur le montant du loyer, elle m'a dit que son assurance ne prenait pas cela en charge et de voir avec la mienne...

Ai-je des recours possibles ?

Merci de votre réponse !